



Le parc national concerne potentiellement 11 communes du littoral varois. On y distingue trois entités :

- les cœurs de Parc national,
  - côté terre : l'île de Port-Cros, les îlots de la Gabinière, du Rascas et de Bagaud et les espaces de l'île de Porquerolles (1 681 ha) qui correspondent aux territoires terrestres appartenant à l'État, à l'exception du village, de certains espaces techniques, des zones agricoles et de la route de contournement du village ;
  - côté mer : une bande marine de 600 m autour des deux îles et de leurs îlots à l'exception pour Porquerolles du chenal d'accès au port (2 940 ha).
- l'aire optimale d'adhésion, qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, au sein de laquelle se trouve l'aire d'adhésion constituée des espaces des communes de La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle qui ont adhéré à la charte.
- une aire maritime adjacente (118 745 ha), équivalent en mer de l'aire d'adhésion. Elle reste sous la juridiction du Préfet maritime, mais le Parc national peut y développer des projets avec les acteurs du milieu marin (pêcheurs, plaisanciers, etc.) L'aire maritime adjacente débute à la côte, de la limite de rivage des communes classées en aire potentielle d'adhésion et s'étend au large à 3 milles marins au sud des îles d'Or.

Le Parc national de Port-Cros met en œuvre annuellement un programme d'études et de recherches pour contribuer à la connaissance de ces territoires et, en conséquence, en assurer une gestion adaptée. Les orientations de ce programme, conformes à la Stratégie scientifique de l'Établissement, sont arrêtées par la Direction après avis du Conseil scientifique de l'Établissement. Ce programme est principalement divisé en trois grandes thématiques : sciences humaines et sociales, terre et mer. Cependant, des thématiques transversales apparaissent, ainsi que des programmes fédérateurs : OBi\_1, l'Observatoire de la biodiversité et des usages marins littoraux et, depuis 2021 et jusqu'en 2025, Stoechas, le projet d'inventaires naturalistes de l'ensemble du territoire du Parc national financé par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

## Principe du partenariat scientifique retenu par l'Établissement

Le territoire du parc national a pour vocation de servir d'espace de travail à la recherche et d'accueillir des équipes de chercheurs de façon à contribuer à l'acquisition de connaissances fondamentales aussi bien qu'appliquées. En outre, l'Établissement dispose de budgets limités pour contribuer aux besoins de recherche nécessaires à la gestion des territoires dont il a la charge.

Le Parc national souhaite donc élaborer des partenariats auprès de laboratoires de recherche, d'équipes universitaires, de chercheurs, associations, groupements d'intérêt scientifique ou autres acteurs portant des actions de recherche, développement et innovation pour répondre aux besoins définis. Ce partenariat implique une mise en commun de moyens financiers, humains et matériels pour réaliser ces recherches. La restitution de ces études et recherches doit être la plus large possible, au travers de publications scientifiques, partiellement ou totalement rédigées dans la revue *Scientific Reports of Port-Cros National Park* ([Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros](#)), de publications dans des revues de vulgarisation ou dans les médias locaux, de conférences auprès des habitants des territoires concernés. Les données issues de ces études et recherches auront vocation à court terme à entrer dans le domaine public, après l'étape de valorisation sous forme de publications scientifiques.

## Les thématiques

En 2024, les thématiques caractérisées par un **niveau de priorité élevée** sont les suivantes.

(PC : Port-Cros ; PRL : Porquerolles ; G : Giens ; L : Levant ; CL : Cap Lardier ; AMA : Aire Maritime Adjacente ; AOA : Aire Optimale d'Adhésion ; AA : Aire d'Adhésion).

Thématique	Études ou recherches de <b>priorité élevée</b>	Site concerné
<b>Sciences humaines et sociales</b>	Pertinence des obligations réelles environnementales pour la mise en œuvre de la Charte en aire d'adhésion.	Cœurs, AA et AMA
	Les missions et les moyens des Parcs nationaux français : analyse critique de 60 ans d'évolution au Parc national de Port-Cros	PNPC
	Enquête sur les pratiques de la pêche de loisir en AMA, évaluation des captures	PNPC
<b>OBI_1 : Observatoire de la biodiversité et des usages marins littoraux</b>	Comptage comparatif mérours OBI_1	PC
	Suivi des rendements de la pêche professionnelle	PC, PRL, G, L
	Indicateur espèces thermophobes, état de conservation des populations de gorgones blanches <i>Eunicella singularis</i>	PC, PRL, G, L, AMA
<b>Stoechas</b>	Inventaire des Characées et algues des zones humides temporaires et permanentes de l'aire optimale d'adhésion et les cœurs du Parc national	Cœurs + AOA
	Étude de la diversité biologique du sol par métabarcoding : approche croisée entre les champignons et les invertébrés	Cœurs + AOA
	Inventaire des odonates sur l'aire optimale d'adhésion et les cœurs du Parc national	Cœurs + AOA
	Inventaire lichénique sur l'aire optimale d'adhésion (communes de la Garde, du Pradet, Carqueiranne, la-Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, le Lavandou, Rayol-Canadel-sur-Mer, Cavalaire-sur-Mer)	AOA
	Étude sur les espèces pollinisatrices sur l'aire optimale d'adhésion (communes de la Garde, du Pradet, Carqueiranne, la-Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, le Lavandou, Rayol-Canadel-sur-Mer et Cavalaire-sur-Mer)	AOA
	Inventaires des invertébrés aquatiques de l'aire optimale d'adhésion et les cœurs du Parc national	Cœurs + AOA
	Inventaire des poissons d'eau douce de l'aire optimale d'adhésion et les cœurs du Parc national	Cœurs + AOA
	Définition d'une stratégie d'inventaire et réalisation d'inventaires des hémiptères sur l'aire optimale d'adhésion et les cœurs du Parc national	Cœurs + AOA
	Appel à participation d'experts naturalistes et taxonomistes pour un inventaire de la biodiversité des invertébrés du territoire du Parc national de Port-Cros : coléoptères, pollinisateurs sauvages, araignées, diptères, hétérocères, hémiptères	Cœurs + AOA
	Inventaire des papillons de jour et zygènes sur l'aire optimale d'adhésion et les cœurs du Parc national	Cœurs + AOA
<b>Terre</b>	Étude de la dynamique de la population de Tortue d'Hermann du Cap Lardier	AA
	État de la population de Discoglosse sarde au Levant.	L
	Impact de la présence de sangliers sur les espèces patrimoniales animales et végétales des îles d'Hyères : étude du régime alimentaire par métabarcoding	Cœurs + AA

Thématique	Études ou recherches de <b>priorité élevée</b>	Site concerné
<b>Mer</b>	Acquisition et analyse de données sur l'ambiance acoustique	Cœurs et AMA
	Réactualisation de la campagne CARLIT (CARtographie LITorale)	Cœurs et AMA
	Suivi historique du peuplement de poissons dans les eaux de Port-Cros 2012-2022	PC
	Comptage exhaustif peuplement poissons	PC
<b>Transversale</b>	Écosystème dune-plage-banquette en Méditerranée, mise au point d'un EBQI (indice de qualité basé sur l'écosystème) pour l'écosystème (incluant l'humain) en relation avec la démarche capacité de charge	Cœurs et AOA

Les thématiques identifiées par un **niveau de priorité moyenne** sont les suivantes :

Thématique	Études ou recherches de <b>priorité moyenne</b>	Site concerné
<b>Sciences humaines et sociales</b>	Le Parc national de Port-Cros, espace laboratoire en matière d'éducation "dans et à partir" d'un espace protégé.	PNPC
<b>Mer</b>	Actualisation de la cartographie des biocénoses à l'échelle du territoire marin	Cœurs et AMA
	Étude sur les espaces inter-habitats en Méditerranée, caractérisation et fonctionnalités, application au PNPC	Cœurs et AMA
<b>Transversale</b>	Zone de mouillage et d'équipement léger, ZMEL (fonctionnement, taux d'occupation et sa variabilité, réaction des usagers)	Cœur

Selon la capacité de l'Établissement à mettre en œuvre ce programme prioritaire, pourra être menée l'étude / recherche suivantes de **niveau de priorité secondaire**.

Thématique	Études ou recherches de <b>priorité secondaire</b>	Site concerné
<b>Sciences humaines et sociales</b>	Contractualisation de l'Établissement avec des opérateurs ayant leur siège ou produits ou services hors de l'aire d'adhésion	AOA
	Évaluer la relation causale entre l'adoption de mesures juridiques et l'évolution d'indicateurs naturalistes – l'expérience du Parc national de Port-Cros	PNPC
<b>Stoechas</b>	Étude et caractérisation des grottes sous-marines	Cœurs et AMA
<b>Mer</b>	Recensement des impacts des foils, détectabilité et identification d'éventuelles limites à leur déploiement à envisager dans le territoire du PNPC	Cœurs et AMA

## Le choix des partenariats

Le choix des partenariats sera fonction :

- 1) de la constitution de l'équipe et de son expérience sur la thématique concernée ;
- 2) de la notoriété des recherches similaires effectuées dans des domaines correspondants ;
- 3) de la qualité et du niveau des publications rédigées sur ces sujets ;
- 4) de la contribution financière, humaine, matérielle et technique de l'équipe au programme ;
- 5) de l'adéquation de la proposition (si elle est formulée de façon explicite) aux attendus de la recherche ;
- 6) de la capacité de l'équipe à communiquer et valoriser les résultats de ses recherches.

## Le dispositif de constitution et de mise en œuvre du programme

La déclaration de la volonté de partenariat pourra être formalisée par la transmission d'un projet d'étude ou de recherche décrivant précisément les critères énoncés précédemment pour les thématiques bien décrites par le Parc national ou déjà réalisées ailleurs, mais également par une simple prise de contact directe indiquant un souhait de collaboration sur une ou plusieurs thématiques.

Le contenu de l'étude ou de la recherche pourra de ce fait, si le Parc national accepte directement un projet, faire l'objet d'un conventionnement s'appuyant sur un cahier des charges, ou être élaboré conjointement par les deux partenaires à l'issue d'une démarche de collaboration et d'échanges. Un regroupement de partenaires pourra s'effectuer lors de ces discussions partenariales.

Le Parc national se gardera le droit de ne pas poursuivre un partenariat pressenti ou étudié, avant conventionnement, ou privilégier tel ou tel partenariat en fonction des besoins d'études / recherches et de l'adéquation des propositions aux attendus. Son engagement dans le partenariat sera marqué par la mise à disposition éventuelle de moyens humains (plongeurs professionnels, agents de terrain formés, personnels des services connaissance pour la gestion et la biodiversité ; systèmes d'information ; accueil, communication, tourisme et écocitoyenneté ; territoires durables ; pilotes d'embarcations, etc.), matériels (embarcations, véhicules, hébergements gratuits ou à ½ tarif, moyens informatiques, GPS, etc.) et financiers (appui plus ou moins élevé au programme, billets pour les navettes, remboursements de frais de déplacement, etc.). Cette implication sera évaluée au cas par cas et dépendra des possibilités de l'Établissement et du niveau de disponibilité des hommes et du matériel.

## Calendrier de mise en œuvre du programme

Tout organisme portant un projet de recherche peut proposer un partenariat scientifique au Parc national de Port-Cros, et ce, tout au long de l'année 2024, jusqu'à la clôture de l'exercice comptable. Le contenu des propositions de partenariat scientifique sera discuté avec le Parc national dans l'objectif de répondre au mieux à ses besoins.

L'Établissement pourra commencer à engager des partenariats portant sur les études/recherches listées pour lesquelles une déclaration de partenariat aura été formalisée, à l'issue d'un délai d'un mois après la diffusion de cet appel, c'est-à-dire à partir du **20 janvier 2024**.

Pour le Parc national de Port-Cros,

Le chef du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'B' intertwined.

Alain BARCELO